

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 12/2024

le 15 mai 2024

Rapport des comptes 2023 de la Commune de La Tour-de-Peilz

21.07-240515-Préavis-comptes-2023.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Lors de sa séance du 22 avril 2024, la Municipalité a approuvé les comptes de l'exercice 2023 présentés et commentés ci-dessous.

Les comptes 2023 (avant répartition du résultat) de la Commune présentent :

- un total de charges de	Fr.	80'612'537.20
- un total de revenus de	Fr.	81'364'432.60
- un excédent de revenus de	Fr.	751'895.40

Le budget 2023 voté le 7 décembre 2022 par le Conseil communal (version 2, sans crédits extrabudgétaires) prévoyait un déficit de Fr. 1'100'083.--.

La version du budget retenue dans ce préavis, à savoir avec des crédits extrabudgétaires (version 3, voir à ce sujet le préavis municipal N° 11/2024 concernant les dépenses imprévisibles et exceptionnelles de Fr. 42'200.-- de l'exercice 2023), présente un déficit de Fr. 1'142'283.--.

Le résultat des comptes (avant répartition du résultat) présente ainsi une différence favorable de Fr. 1'894'178.40 par rapport au budget.

2. En bref

Cet exercice pourrait être résumé comme suit : *"Un bel exercice 2023 dans la continuité du précédent, présentant un bénéfice et une marge d'autofinancement supérieurs à 2022, grâce à des charges maîtrisées et des recettes fiscales supérieures au budget, avec des investissements presque entièrement autofinancés et un endettement inchangé".*

Les éléments-clé sont les suivants :

2.1. Eléments favorables

Résultat

- Un excédent de revenus (Fr. 0.75 mio avant répartition du résultat) meilleur que budgété (excédent de charges de Fr. 1.14 mios), soit une différence favorable de Fr. 1.89 mios

Charges

- Des charges nettes (hors écritures comptables) de Fr. 73.73 mios inférieures aux Fr. 76.99 mios au budget, soit une différence favorable de Fr. 3.26 mios
- Concernant les transports, de bonnes nouvelles au sujet de la participation au déficit des VMCV qui devrait être proche du budget (Fr. 2.15 mios) et un solde favorable de l'année précédente de Fr. 0.46 mio tout comme la participation aux coûts non couverts du trafic régional (DGMR) de Fr. 1.50 mio contre Fr. 1.68 mio au budget
- La participation à l'Association Sécurité Riviera (ASR) se monte à Fr. 3.74 mios contre Fr. 4.54 mios prévus au budget
- Une participation au réseau LAC (pour la première fois pour une année complète suite à la sortie du réseau REVE au 31.07.22) de Fr. 5.49 mios contre Fr. 5.80 mios au budget
- Des charges péréquatives (péréquation directe, réforme policière et cohésion sociale) estimées de Fr. 20.54 mios, presque identiques au budget et un retour à recevoir de Fr. 0.84 mio par rapport aux acomptes versés

Revenus

- Des revenus nets (hors écritures comptables) de Fr. 78.34 mios contre Fr. 73.53 mios au budget, soit une différence favorable de Fr. 4.81 mios
- Des recettes fiscales de Fr. 54.23 mios, supérieures de Fr. 0.66 mio au budget et de Fr. 2.83 mios aux comptes 2022 (voir le point 3.1 "Recettes fiscales")
- Une succession de Fr. 2.19 mios d'un citoyen boéland sans descendance, partagée entre 3 héritiers (dont Fr. 0.73 mio en faveur de la Commune)
- Des revenus de la taxe pour équipements communautaires de Fr. 0.36 mio contre Fr. 0.15 mio au budget, soit un écart favorable de Fr. 0.20 mio avec effet sur la marge d'autofinancement, mais pas sur le résultat vu son attribution au fonds de réserve 9282.006.00 "Fonds taxes équipements communautaires"
- **Vu l'excédent de revenus, il n'y a pas été nécessaire de procéder aux prélèvements compensatoires sur fonds de réserve prévus au budget de Fr. 1.60 mio pour l'inflation et Fr. 3.02 mios pour la péréquation**

Autofinancement

- Une marge d'autofinancement positive de Fr. 4.60 mios, contrairement au budget qui prévoyait un montant négatif de Fr. 3.46 mios, portant la marge d'autofinancement moyenne 2019-2023 à Fr. 3.39 mios

Investissements

- Des dépenses d'investissements (sans recettes ni amortissements) de Fr. 5.12 mios (dont les dépenses pour le seul nouveau Collège Courbet se montant à Fr. 1.09 mios) contre Fr. 13.53 mios en 2022
- Des investissements nets (dépenses moins recettes, hors amortissements) de Fr. 4.96 mios, contre Fr. 13.02 mios en 2022, presque entièrement autofinancés à hauteur de 92.74%

Endettement

- Des emprunts à court terme (Fr. 4 mios en 2023 contre Fr. 9 mios en 2022) à un taux d'intérêts pondéré de 1.47% et à long terme (Fr. 55 mios en 2023 contre Fr. 50 mios en 2022), notamment pour financer les investissements, à des taux d'intérêts attractifs (taux d'intérêts pondéré de 0.55%), soit **un endettement (921 + 922) de Fr. 59 mios inchangé par rapport à 2022** contre une progression de Fr. 11 mios en 2022 (pour financer exclusivement les investissements)
- Pour mémoire, l'endettement (921 + 922) à fin 2023 était estimé à Fr. 87 mios dans le budget

2.2. Élément défavorable

- Les taux d'intérêts pour le financement de la dette, dont le référentiel (taux interbancaires, hors marge appliquées aux emprunteurs) a atteint un pic de 1.71% en juin 2023 pour des emprunts à court terme de 3 mois, taux le plus élevé depuis 2008 (avec pour mémoire une période de taux négatifs de mars 2015 à juin 2022). Ces taux à court terme ont diminué à 1.65% en mars lors du bouclage des comptes, avant la baisse par la Banque nationale suisse (BNS) de son taux directeur de 1.75% à 1.50% le 22 mars 2024.

3. Détail des éléments-clés

3.1. Recettes fiscales

Les recettes fiscales 2023 sont les suivantes :

Evolution des impôts 2019 à 2023									
Compte	Exercice	2019	2020	2021	2022	B2023	2023	C23/B23	C23/B23
	Habitants	11'906	12'088	12'222	12'400	12'500	12'605	Fr	%
	Taux	64	64	64	64	64	64		
210.4001.00	* Impôt sur le revenu	26'071'850	28'790'254	27'419'160	27'173'722	28'410'000	29'198'794	788'794	2.78%
210.4002.00	* Impôt sur la fortune	5'206'392	5'931'076	6'636'354	6'964'183	6'410'000	6'489'790	79'790	1.24%
210.4003.00	* Impôt à la source	812'856	567'696	645'787	445'309	680'000	189'327	-490'673	-72.16%
210.4004.00	* Impôt sur la dépense (étrangers sans activité)	723'935	496'028	675'204	678'936	640'000	1'237'486	597'486	93.36%
210.4414.00	Impôt sur les frontaliers	177'283	213'995	259'436	244'731	250'000	127'057	-122'943	-49.18%
	Impôts sur les personnes physiques	32'992'314	35'999'050	35'635'941	35'506'882	36'390'000	37'242'453	852'453	2.34%
210.4011.00	* Impôt sur le bénéfice des sociétés	3'383'046	4'371'006	7'157'294	5'600'469	6'950'000	7'257'618	307'618	4.43%
210.4012.00	* Impôt sur le capital des sociétés	4'639'623	21'241	1'180'998	1'040'205	1'500'000	1'618'944	118'944	7.93%
210.4013.00	Impôt complémentaire sur les immeubles	248'041	211'744	306'717	279'937	260'000	300'944	40'944	15.75%
210.4518.00	Compensation RFFA (dès 2020)	1'160'821	526'836	944'413	693'985	880'000	1'118'548	238'548	27.11%
	Impôts sur les personnes morales	9'431'530	5'130'827	9'589'422	7'614'595	9'590'000	10'296'054	706'054	7.36%
210.4040.00	Droits de mutations	2'044'132	1'610'117	1'687'943	1'887'556	1'790'000	1'720'602	-69'398	-3.88%
210.4050.00	Impôt sur les successions et donations	975'365	700'991	237'281	1'244'314	640'000	359'120	-280'880	-43.89%
210.4411.00	Impôt sur les gains immobiliers	783'600	968'602	1'895'538	1'285'645	1'590'000	965'063	-624'937	-39.30%
	Impôts conjoncturels	3'803'098	3'279'709	3'820'762	4'417'515	4'020'000	3'044'785	-975'215	-24.26%
210.4020.00	Impôt foncier	2'872'817	2'987'372	3'102'844	3'162'489	3'170'000	3'312'441	142'441	4.49%
210.4061.00	Impôt sur les chiens	61'350	45'300	49'850	49'350	50'000	53'450	3'450	6.90%
210.4090.00	Impôt récupéré après défalcation	60'626	136'326	146'155	206'091	150'000	-41'613	-191'613	-127.74%
210.4221.00	Intérêts moratoires-majorations	311'702	288'154	414'047	440'324	200'000	323'930	123'930	61.97%
210.4370.00	Amendes	5'072	0	0	0	0	0	0	-
210.4390.00	Corrections d'arriérés	0	0	0	0	0	0	0	-
	Diverses taxes	3'311'567	3'457'153	3'712'896	3'858'254	3'570'000	3'648'209	78'209	2.19%
	Total	49'538'510	47'866'739	52'759'020	51'397'246	53'570'000	54'231'500	661'500	1.23%
	* Impôt total influencé par le taux	40'837'701	40'177'301	43'714'796	41'902'824	44'590'000	45'991'959		
	Valeur du point d'impôt	638'089	627'770	683'044	654'732	696'719	718'624		
	Point d'impôt par habitant	53.59	51.93	55.89	52.79	55.74	57.01		
210.3809.00	Attributions - Impôt affecté nouv. Coll. Courbet		941'655	1'027'196	982'098	934'000	1'077'936		
9282.005.00	Fonds amortissement Nouveau Collège Courbet		941'655	1'968'851	2'950'949		4'028'885		

Observation générale

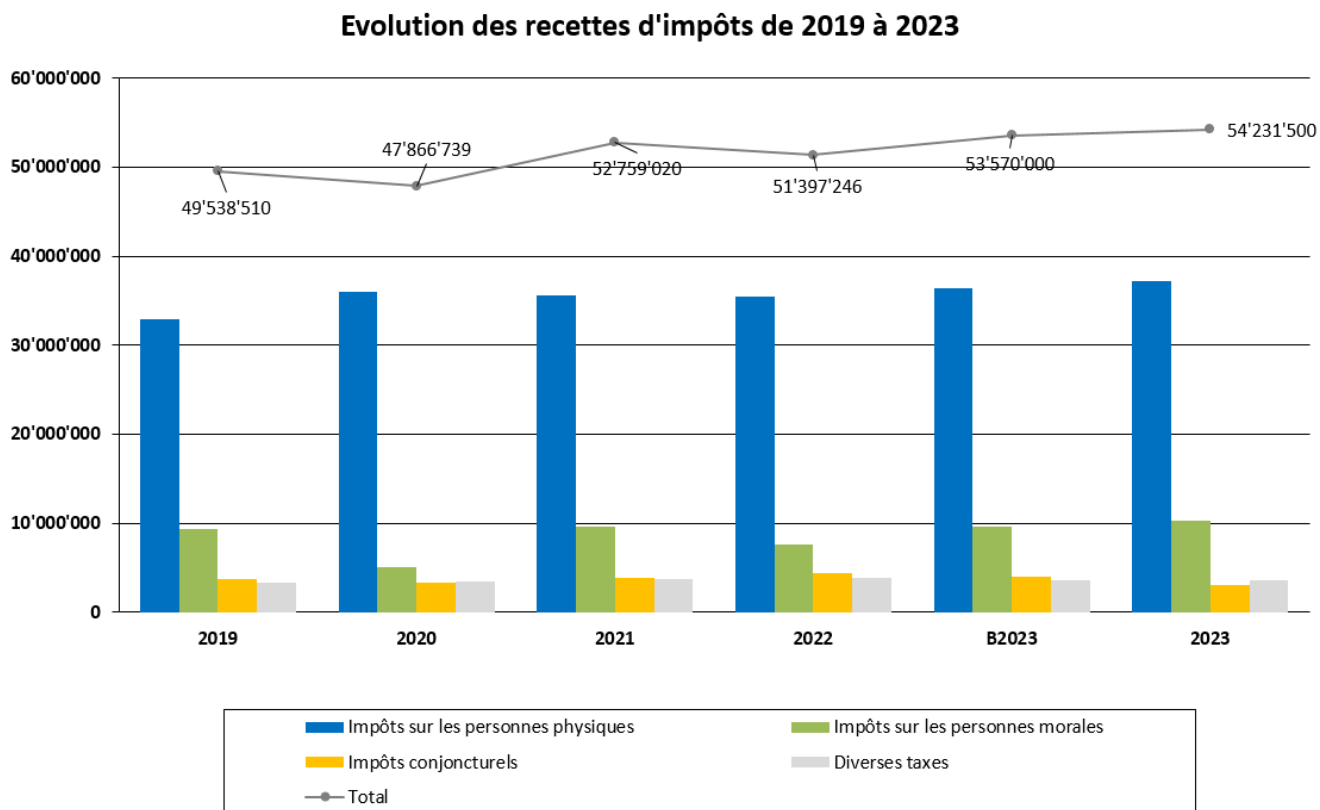
Pour mémoire, les recettes fiscales au budget 2023 ont été estimées de manière prudemment optimiste, en se basant sur les bonnes recettes fiscales des comptes 2021, tout en gardant en réserve un potentiel de croissance en regard des deux années séparant ces exercices (évolution de la population et inflation pouvant également augmenter les recettes fiscales).

Les rentrées totales d'impôts 2023 de Fr. 54.23 mios sont supérieures de Fr. 0.66 mio ou 1.23% aux Fr. 53.57 mios du budget.

Grâce notamment à ces recettes fiscales supérieures au budget (contribuant à l'excédent de revenus de Fr. 0.75 mio de l'exercice), il n'y a pas été nécessaire de procéder aux prélèvements compensatoires sur fonds de réserve prévus au budget de Fr. 1.60 mio pour l'inflation et Fr. 3.02 mios pour la péréquation, ce qui augmente en conséquence les revenus nets ainsi que la marge d'autofinancement.

Mis à part les impôts conjoncturels (inférieurs de Fr. 0.98 mio au budget), les autres catégories d'impôts (personnes physiques, personnes morales et diverses taxes) sont supérieures au budget de respectivement Fr. 0.85 mio, Fr. 0.71 mio et Fr. 0.08 mio.

Voici la représentation graphique de cette évolution :



Impôts sur les personnes physiques

Le budget 2023 prévoyait des recettes de Fr. 36.39 mios, soit une légère augmentation de Fr. 0.75 mio ou 2.07% par rapport aux comptes 2021.

Dans les comptes 2023, il est à relever que tant l'impôt sur le revenu de Fr. 29.20 mios que celui sur la fortune de Fr. 6.49 mios sont supérieurs au budget (de respectivement Fr. 0.79 mio ou 2.78% et Fr. 0.08 mio ou 1.24%). Si l'impôt à la source (Fr. 0.19 mio) et sur les frontaliers (Fr. 0.13 mio) sont inférieurs au budget, leur écart est pratiquement compensé par l'augmentation de l'impôt sur la dépense (Fr. 1.24 mio ou 93.36%).

Impôts sur les personnes morales

L'impôt sur le bénéfice de Fr. 7.26 mios est supérieur de Fr. 0.31 mio ou 4.43% au budget et représente ainsi le meilleur résultat de l'histoire de la Commune, même supérieur aux comptes 2021.

L'impôt sur le capital de Fr. 1.62 mio, légèrement supérieur de Fr. 0.12 mio ou 7.93% au budget, semble se stabiliser au-dessus du million de francs depuis 2021 après la correction inattendue survenue en 2020.

La compensation financière pour atténuer les effets de la RFFA (dès 2020) s'est montée à Fr. 1.12 mio contre les Fr. 0.88 mio annoncés par le Canton dans le cadre du budget.

Impôts conjoncturels

Les impôts conjoncturels (droits de mutations, impôt sur les successions et donations, impôt sur les gains immobiliers) de Fr. 3.04 mios sont inférieurs de Fr. 0.98 mio ou 24.26% au budget, avec des diminutions plus conséquentes pour les deux derniers types de recettes fiscales.

Progression des impôts réguliers selon les impôts conjoncturels (recettes aléatoires)

Les impôts réguliers 2023, de Fr. 51.19 mios, sont les plus élevés à ce jour et à nouveau en croissance depuis 2022 :

Progression des impôts communaux réguliers et conjoncturels								
Année	Taux	Impôts encaissés	Augmentation Diminution en %	Droits mutations Successions et donations	Gains immobiliers	Total impôts conjoncturels	% par rapport aux impôts encaissés	Solde impôts réguliers
2014	64	41'886'630	-12.67%	1'887'242	895'273	2'782'515	6.64%	39'104'115
2015	64	41'102'910	-1.91%	1'611'015	492'402	2'103'417	5.12%	38'999'493
2016	64	45'282'293	9.23%	3'287'612	982'585	4'270'197	9.43%	41'012'096
2017	64	47'614'508	13.68%	2'412'290	1'102'536	3'514'826	7.38%	44'099'683
2018	64	50'863'878	10.97%	6'033'081	2'106'081	8'139'162	16.00%	42'724'716
2019	64	49'538'510	-2.61%	3'019'498	783'600	3'803'098	7.68%	45'735'411
2020	64	47'866'739	-3.37%	2'311'108	968'602	3'279'709	6.85%	44'587'029
2021	64	52'759'020	10.22%	1'925'224	1'895'538	3'820'762	7.24%	48'938'258
2022	64	51'397'246	-2.58%	3'131'870	1'285'645	4'417'515	8.59%	46'979'731
2023	64	54'231'500	5.51%	2'079'722	965'063	3'044'785	5.61%	51'186'716

3.2. Péréquation intercommunale (péréquation directe, réforme policière et cohésion sociale)

Solde décompte 2022

Pour mémoire, dans les comptes 2022, les provisions pour le solde global supposé favorable du décompte de la péréquation 2022 (montant en faveur de La Tour-de-Peilz) ont été constituées comme suit (déjà comprise dans les comptes) :

223.3520.02 Provision solde (péréquation directe)	- 100'000.--
600.4511.01 Provision solde (réforme policière)	30'000.--
720.4515.01 Provision solde (cohésion sociale)	1'130'000.--
Total (solde favorable)	1'060'000.--

Suite au décompte final, les coûts de la péréquation pour La Tour-de-Peilz ont été globalement **inférieurs de Fr. 1.75 mios aux acomptes** (soit des remboursements de Fr. 0.58 mio pour la péréquation directe, de Fr. 0.03 mio pour la réforme policière et de Fr. 1.14 mio pour la cohésion sociale).

Ce retour de péréquation a été attribué au compte 9281.003.00 "Fonds régulation péréquation" à raison de Fr. 0.68 mio pour la péréquation directe (retour de Fr. 0.58 mio moins provision de Fr. -0.10 mio), de Fr. 0.005 mio (retour de Fr. 0.035 mio moins provision de Fr. 0.03 mio) pour la réforme policière et de Fr. 0.01 mio pour la cohésion sociale (retour de Fr. 1.14 mio moins provision de Fr. 1.13 mio), ceci sans impact sur le résultat des comptes 2023.

Le solde du fonds de réserve évolue comme suit :

Evolution du compte 9281.003.00 "Fonds régulation péréquation"

Solde au 01.01.23	5'610'812.50
Attribution	689'226.80
Solde au 31.12.23	6'300'039.30

Provision décompte 2023

Suite à des simulations dans le cadre du bouclage des comptes 2023, les provisions pour le solde global supposé favorable du décompte de la péréquation 2023 (montant en faveur de La Tour-de-Peilz) ont été constituées comme suit (déjà comprises dans les comptes) :

223.3520.02 Provision solde (péréquation directe)	-45'000.--
600.4511.01 Provision solde (réforme policière)	28'000.--
720.4515.01 Provision solde (cohésion sociale)	857'000.--
Total (solde favorable)	840'000.--

Le coût de la péréquation 2023 est donc estimé à Fr. 20.54 mios, soit Fr. 6.92 mios pour la péréquation directe, Fr. 0.88 mio pour la réforme policière et Fr. 12.74 mios pour la cohésion sociale.

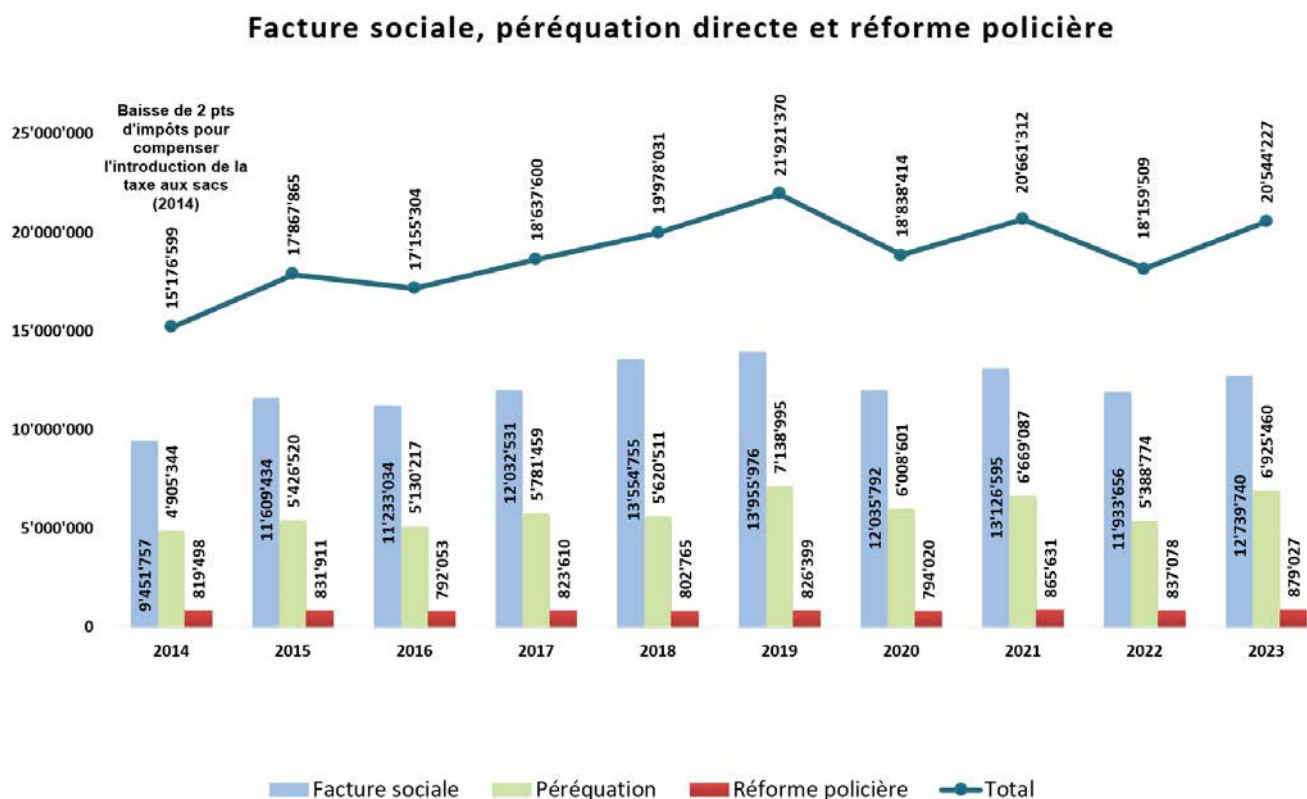
Non-dissolution partielle du fonds de réserve prévue au budget

Selon un principe initié dès le budget 2020, le budget 2023 prévoyait de dissoudre partiellement le fonds de réserve 9281.003.00 "Fonds régulation péréquation".

De ce fait, un revenu comptable de Fr. 3.02 mios avait été porté au budget 2023 (Fr. 0.88 mio par le compte 223.4809.00 et Fr. 2.14 mios par le compte 720.4809.00). Vu l'excédent de revenu des comptes 2023, il a été renoncé à procéder à cette dissolution partielle lors du bouclage des comptes 2023.

Comme précisé dans le cadre du budget 2024, vu l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), ce fonds de réserve sera maintenu, avec une dissolution prévue de Fr. 3.08 mios au budget 2024, toujours dans le but de pouvoir compenser à l'avenir d'éventuels décomptes avec solde défavorable supérieur aux provisions. Comme détaillé ci-dessus, son solde est de Fr. 6.30 mios au 31.12.23.

Voici la représentation graphique de cette évolution :



3.3. Intérêt annuel pour les fondations

Contrairement à 2022, l'attribution d'un intérêt annuel de 1.80% à chacune des fondations figurant au passif du bilan de la Commune (rubrique 9233 "Fondations") a repris en 2023, en raison d'un taux d'intérêt (avance à terme fixe à un an) à nouveau positif au 31.12.23 (compte 220.3290.00 "Intérêts attribués aux fondations").

3.4. Affectations et prélèvements obligatoires aux fonds de réserve affectés

Le résultat 2023 tient compte des affectations et prélèvements obligatoires aux fonds de réserve affectés (9280 "Fonds alimentés par des recettes affectées") suivants :

Compte			Prélèvements (diminution)	Affectations (augmentation)
9280.002.00	Affectés - Evacuation des eaux	Fr.	91'102.20	597'204.71
9280.003.00	Affectés - Energies renouvel. développ. dur.	Fr.	239'407.55	372'917.98
9280.004.00	Affectés - Gestion des déchets	Fr.	45'542.74	139'516.74
9280.005.00	Affectés - Part. taxe séjour subv. occas.	Fr.		800.00

3.5. Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement (cash-flow) se calcule en déduisant du total des charges, respectivement des revenus, les amortissements (rubrique 33), les attributions et prélèvements sur fonds de réserve (rubriques 38 et 48) et les imputations internes (rubriques 39 et 49).

Tout comme en 2022, la marge d'autofinancement 2023 est à nouveau réjouissante et se monte à Fr. 4.60 mios. Le budget, quant à lui, dégageait une marge négative de Fr. 3.46 mios.

Voici les chiffres après la répartition du résultat :

Ville de la Tour-de-Peilz		Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Comptes 2021	Comptes 2020	Comptes 2019
3	Total charges	81'312'537.20	83'563'354	78'202'326.69	80'274'255.63	72'570'280.20	71'665'563.32
33	Amortissements	3'129'792.48	3'320'375	4'597'237.10	4'685'656.62	767'272.74	744'477.68
38	Attributions aux fonds de réserve	3'360'640.27	2'037'325	3'268'756.95	4'615'797.13	3'531'987.75	1'760'264.22
39	Imputations internes	1'088'760.01	1'214'480	1'066'015.99	1'054'554.97	857'684.04	799'639.01
	Charges nettes	73'733'344.44	76'991'174	69'270'316.65	69'918'246.91	67'413'335.67	68'361'182.41
4	Total revenus	81'364'432.60	82'421'071	78'229'511.35	80'350'008.91	71'182'986.10	69'694'361.90
48	Prélèvements sur fonds de réserve	1'938'793.92	7'677'193	3'488'856.94	3'141'971.56	1'425'408.77	328'443.17
49	Imputations internes	1'088'760.01	1'214'480	1'066'015.99	1'054'554.97	857'684.04	799'639.01
	Revenus nets	78'336'878.67	73'529'398	73'674'638.42	76'153'482.38	68'899'893.29	68'566'279.72
	Résultat exercice	51'895.40	-1'142'283	27'184.66	75'753.28	-1'387'294.10	-1'971'201.42
	Marge d'autofinancement	4'603'534.23	-3'461'776	4'404'321.77	6'235'235.47	1'486'557.62	205'097.31

Marge d'autofinancement moyenne 2019-2023 3'386'949

Impôts conjoncturels (mutations - successions - gains immobiliers) 3'044'784.65 4'020'000 4'417'514.50 3'820'761.50 3'279'709.20 3'803'098.10

Impôts conjoncturels moyens 2019-2023 3'064'217

3.6. Evolution de la dette (brute)

A la fin de l'année 2023, la dette (brute) atteint Fr. 60.27 mios, comprenant Fr. 4 mios de dettes à court terme (921), Fr. 55 mios de dettes à long terme (922) et Fr. 1.27 mio pour les fondations (9233).

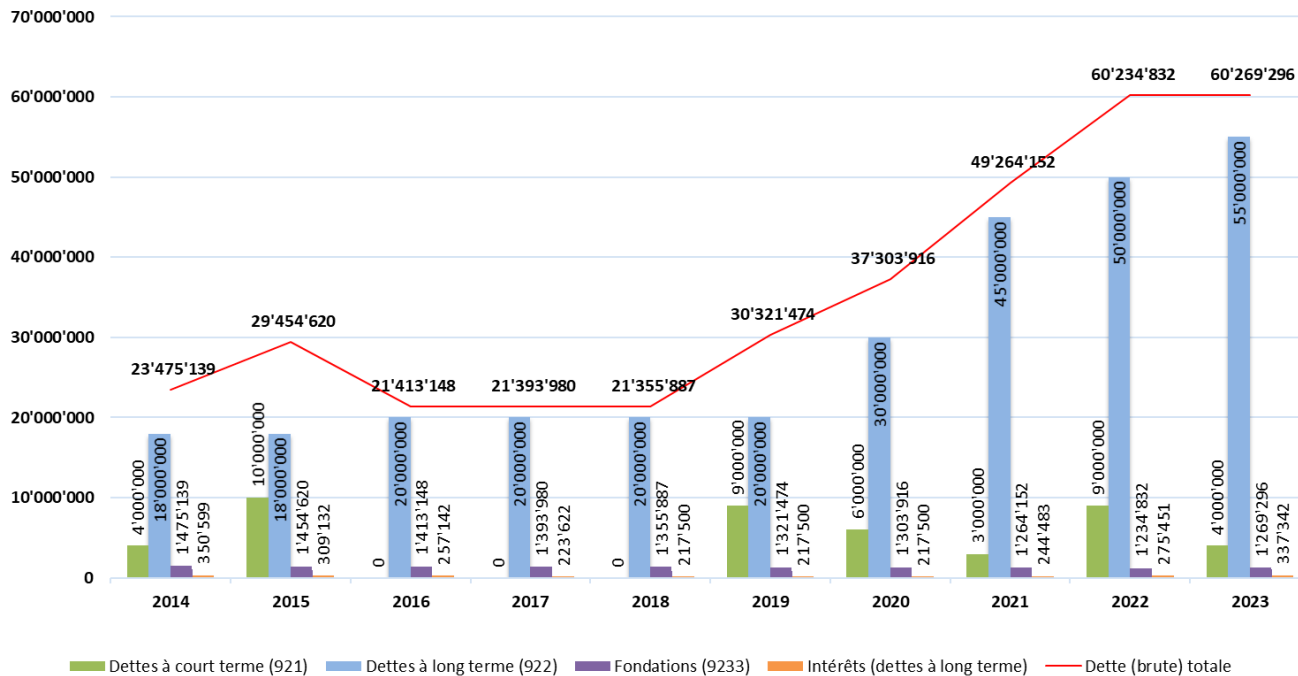
Le prochain emprunt à long terme à rembourser (Fr. 5 mios à 0.78% auprès de PostFinance) arrivera à échéance au 16 décembre 2024.

Pour mémoire, le plafond d'endettement de Fr. 100 mios pour la législature 2021-2026 a été voté le 11 mai 2022. Auparavant, il se situait à Fr. 85 mios.

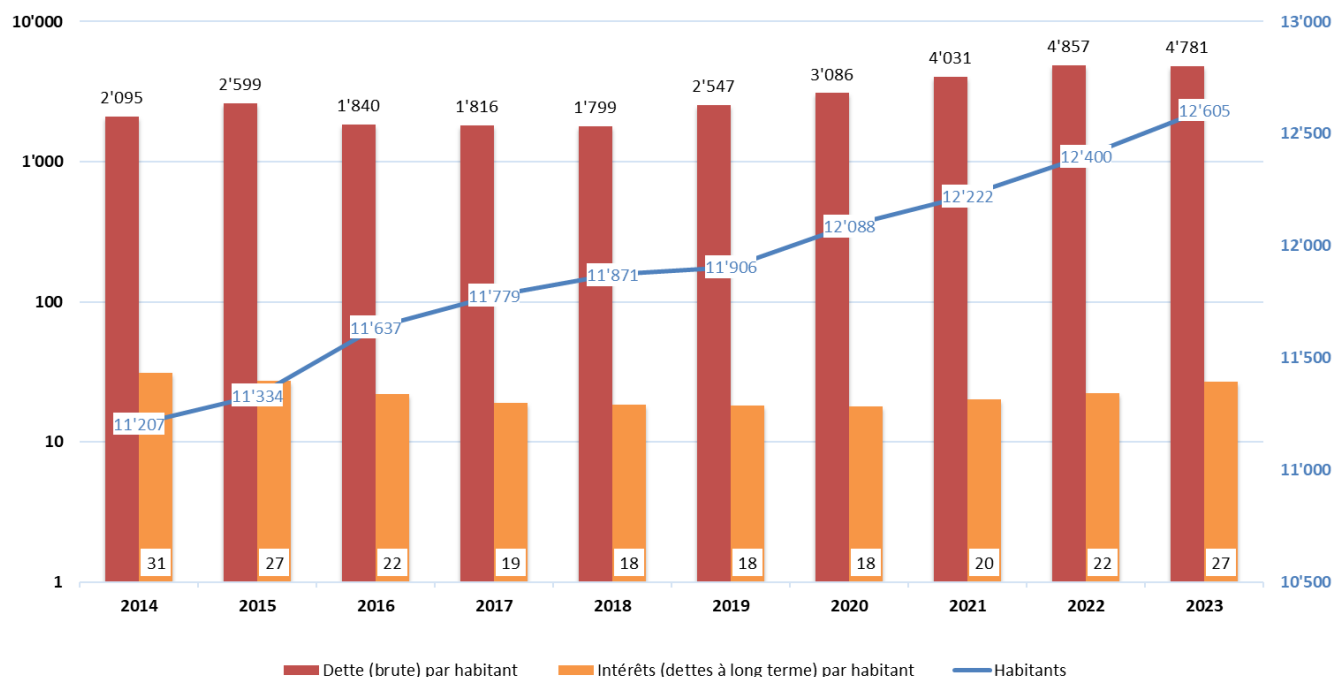
ENDETTEMENT (BRUT)	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart (Fr)	Ecart (%)
Dettes à court et long terme (921 + 922) au 31.12.N-1	59'000'000	68'000'000	48'000'000	11'000'000	22.92 %
Fondations (9233) au 31.12.N-1	1'234'832	1'240'000	1'264'152	-29'320	-2.32 %
Endettement brut (921 + 922 + 9233) au 31.12.N-1	60'234'832	69'240'000	49'264'152	10'970'680	22.27 %
Investissements planifiés (nets) en N		29'415'000			
Investissements estimés (nets) en N		14'707'000			
Investissements effectifs (nets) en N	4'962'586		13'023'998	-8'061'413	-61.90 %
Marge d'autofinancement en N	4'603'534	-3'841'676	4'404'322	199'212	4.52 %
Dettes à court et long terme (921 + 922) au 31.12.N	59'000'000	87'000'000	59'000'000		
Fondations (9233) au 31.12.N	1'269'296	1'200'000	1'234'832	34'464	2.79 %
Endettement brut (921 + 922 + 9233) au 31.12.N	60'269'296	88'200'000	60'234'832	34'464	0.06 %
Habitants au 31.12.N	12'605	12'500	12'500	105	0.84 %
Endettement brut par habitant au 31.12.N	4'781	7'056	4'819	-37	-0.78 %
Plafond d'endettement (2021-2026)	100'000'000	100'000'000	100'000'000		

Voici l'évolution de la dette brute sous forme de 2 graphiques :

Evolution de la dette (brute) et des intérêts (dettes à long terme)



Evolution de la dette (brute) et intérêts (dettes à long terme) par habitant



3.7. Evolution de la dette (nette)

Dans son rapport sur le budget 2022, la Commission des finances a souhaité qu'à l'avenir soit également fourni l'endettement net par habitant. Le tableau ci-après de l'endettement net selon la méthode proposée par l'UCV.

ENDETTEMENT (NET)	Comptes 2023	Comptes 2022	Ecart (Fr)	Ecart (%)
Comptes courants créanciers (9206)	30'551	194'528	-163'978	-84.29 %
Emprunts à court terme (921)	4'000'000	9'000'000	-5'000'000	-55.56 %
Emprunts à moyen et long termes (922)	55'000'000	50'000'000	5'000'000	10.00 %
Engagements propres établissements et fonds spéciaux (923)	1'269'296	1'234'832	34'464	2.79 %
Endettement brut (total 1)	60'299'847	60'429'361	-129'514	-0.21 %
Avoirs disponibles (9102)	2'014'634	6'303'785	-4'289'151	-68.04 %
Comptes courants auprès d'autres collectivités publiques (9111)	143'110	124'971	18'138	14.51 %
Epargne (titres et placements, 9120)	1'330	1'330	0	0.00 %
Prêts (placements de capitaux, prêts, 9122)	0	0	0	0.00 %
Prêts et participations permanentes (915)	1'664'187	1'654'187	10'000	0.60 %
Remboursements d'emprunts	0	0	0	0.00 %
Total 2	3'823'261	8'084'273	-4'261'013	-52.71 %
Endettement net (total 1 - total 2)	56'476'586	52'345'087	4'131'499	7.89 %
Habitants au 31.12.N	12'605	12'400	205	1.65 %
Endettement net par habitant au 31.12.N	4'480	4'221	259	6.14 %
Plafond d'endettement (2021-2026/2016-2021)	100'000'000	85'000'000	15'000'000	17.65 %

Il en ressort que l'endettement net se monte à Fr. 56.48 mios au 31.12.2023, ce qui représente une part de Fr. 4'480.-- par habitant.

4. Détails des comptes

4.1. Ecart principaux des charges et des revenus

Ce tableau présente les écarts des charges et des revenus dont la valeur absolue est égale ou supérieure à Fr. 100'000.-- par rapport au budget. Ne sont pas comprises les écritures comptables (amortissements, attributions à et prélèvements sur fonds de réserves, imputations internes, écritures de répartition de résultat).

CHARGES					
Compte	Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart (Fr)	Ecart (%)
110	Secrétariat municipal				
110.3011.00	Traitements	743'012.50	912'600.00	-169'587.50	-18.58%
150	Affaires culturelles				
150.3011.00	Traitements	129'917.65	0.00	129'917.65	-
180	Transports publics				
180.3517.00	Part. coûts non couverts-traffic régional (DGMR)	1'500'794.05	1'679'100.00	-178'305.95	-10.62%
210	Impôts				
210.3191.00	Défalcations	261'156.31	600'000.00	-338'843.69	-56.47%
220	Service de la dette				
220.3223.18	Réserve intérêts emprunts long terme	3'000.00	140'000.00	-137'000.00	-97.86%
223	Fonds de péréquation				
223.3520.00	Péréquation directe (alimentation)	14'267'495.00	13'991'000.00	276'495.00	1.98%
300	Administration				
300.3664.00	Subventions FERDD (SDOM)	187'521.88	300'000.00	-112'478.12	-37.49%
600	Administration				
600.3521.00	Association Sécurité Riviera (ASR)	3'736'818.18	4'538'000.00	-801'181.82	-17.65%
706	Accueil de jour des enfants				
706.3525.02	Participation réseau LAC	5'485'958.75	5'800'000.00	-314'041.25	-5.41%
706.3525.04	Part. réseau LAC - Solde année précédente	146'943.80	0.00	146'943.80	-
710	Service social				
710.3664.02	Aides individuelles au logement (AIL)	0.00	150'000.00	-150'000.00	-100.00%
720	Prévoyance sociale				
720.3515.02	PC à domicile et hébergement	4'291'528.00	4'032'000.00	259'528.00	6.44%
720.3515.07	Assurance maladie	2'051'164.40	1'690'000.00	361'164.40	21.37%
720.3515.10	RI + part. cant. ass. chômage	3'614'948.40	4'024'000.00	-409'051.60	-10.17%
720.3515.11	Subventions - Aides aux personnes en situation de handicap	2'053'650.00	1'839'000.00	214'650.00	11.67%
REVENUS					
Compte	Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart (Fr)	Ecart (%)
180	Transports publics				
180.4517.18	VMCV ligne 201 (solde année précédente)	414'464.30	0.00	414'464.30	-
200	Comptabilité générale, caisse				
200.4690.00	Dons et legs	732'044.20	0.00	732'044.20	-
210	Impôts				
210.4001.00	Impôt sur le revenu	29'198'793.81	28'410'000.00	788'793.81	2.78%
210.4003.00	Impôt à la source	189'326.87	680'000.00	-490'673.13	-72.16%
210.4004.00	Impôt sur la dépense (étrangers sans activité)	1'237'485.77	640'000.00	597'485.77	93.36%
210.4011.00	Impôt sur le bénéfice des sociétés	7'257'618.30	6'950'000.00	307'618.30	4.43%
210.4012.00	Impôt sur le capital des sociétés	1'618'944.05	1'500'000.00	118'944.05	7.93%
210.4020.00	Impôt foncier	3'312'441.35	3'170'000.00	142'441.35	4.49%
210.4050.00	Impôt sur les successions et donations	359'119.70	640'000.00	-280'880.30	-43.89%
210.4090.00	Impôt récupéré après défalcation	-41'613.05	150'000.00	-191'613.05	-127.74%
210.4221.00	Intérêts moratoires-majorations	323'930.44	200'000.00	123'930.44	61.97%
210.4411.00	Impôt sur les gains immobiliers	965'062.55	1'590'000.00	-624'937.45	-39.30%
210.4414.00	Impôt sur les frontaliers	127'056.75	250'000.00	-122'943.25	-49.18%
210.4518.00	Compensation RFFA (dès 2020)	1'118'547.77	880'000.00	238'547.77	27.11%

223	Fonds de péréquation				
223.4520.00	Péréquation directe (population)	7'222'256.00	7'393'000.00	-170'744.00	-2.31%
223.4520.01	Solde année précédente (péréquation directe)	676'896.00	0.00	676'896.00	-
223.4520.03	Péréquation directe (dépenses thématiques)	164'779.00	0.00	164'779.00	-
310	Terrains				
310.4242.00	Gains comptables immeubles patr. financier	100'000.00	0.00	100'000.00	-
400	Administration				
400.4309.00	Taxe équipements communautaires	357'052.50	150'000.00	207'052.50	138.04%
501	Bâtiments scolaires				
501.4351.00	Production énergie photovoltaïque	255'694.67	95'000.00	160'694.67	169.15%
501.4359.00	Ventes et prestations diverses	293'988.54	100.00	293'888.54	293888.54%
705	Accueil familial de jour				
705.4515.00	Subventions - FAJE	603'369.00	494'000.00	109'369.00	22.14%
705.4525.01	Participation réseau LAC	817'007.00	1'069'111.00	-252'104.00	-23.58%
705.4525.02	Participation réseau VV	681'533.55	806'529.00	-124'995.45	-15.50%
720	Prévoyance sociale				
720.4515.01	Provision solde (facture sociale)	857'000.00	0.00	857'000.00	-

4.2. Charges par nature

Le total des charges de Fr. 81'312'537.20 est inférieur de Fr. -2'250'816.80 (ou 2.69%) au budget, dont la répartition par nature se présente comme suit :

	CHARGES	C23	B23 (v3/CEB)	Ecart (Fr)	Ecart (%)	C23/Total (%)	B23/Total (%)
30	Autorités et personnel	16'783'926.57	17'441'220	-657'293.43	-3.77 %	20.64 %	20.87 %
31	Biens, services, marchandises	9'188'493.17	10'913'344	-1'724'850.83	-15.80 %	11.30 %	13.06 %
32	Intérêts passifs	371'007.14	464'000	-92'992.86	-20.04 %	0.46 %	0.56 %
33	Amortissements	3'129'792.48	3'320'375	-190'582.52	-5.74 %	3.85 %	3.97 %
35	Part. et remb. collectivités publiques	41'785'782.14	42'064'250	-278'467.86	-0.66 %	51.39 %	50.34 %
36	Aides et subventions	5'604'135.42	6'108'360	-504'224.58	-8.25 %	6.89 %	7.31 %
38	Attributions aux fonds et fin. spéciaux	3'360'640.27	2'037'325	1'323'315.27	64.95 %	4.13 %	2.44 %
39	Imputations internes	1'088'760.01	1'214'480	-125'719.99	-10.35 %	1.34 %	1.45 %
	Total	81'312'537.20	83'563'354	-2'250'816.80	-2.69 %		

Les "Biens, services et marchandises" (nature 31) diminuent de Fr. -1'724'850.83 (15.80%). Toutes les sous-rubriques de cette nature sont inférieures par rapport au budget. Voici les écarts les plus importants :

- Entretien des immeubles, routes et territoire (nature 314, Fr. -627'354.64 ou -22.55%)
- Honoraires et prestations de services (nature 318, Fr. -374'800.82 ou -11.58%)
- Impôts, taxes, cotisations et frais divers (nature 319, Fr. -339'725.48 ou -34.31%)

Les "Intérêts passifs" (nature 32) connaissent une baisse de Fr. -92'992.86 (-20.04%) essentiellement en raison de moins de charges d'intérêts que prévu au budget pour des emprunts à long terme (compte 220.3223.18).

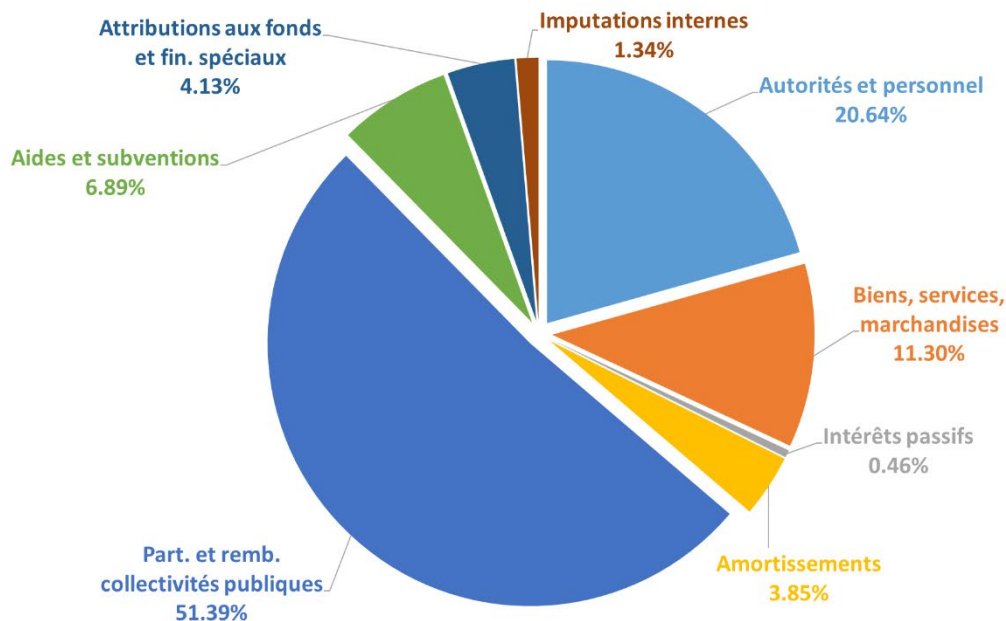
Les "Remboursements et participations" (nature 35) comprennent notamment la participation de la Commune aux coûts du trafic régional (division 180), aux réseaux REVE et LAC (division 706), à la cohésion sociale cantonale (division 720), ainsi que sa part au fonds de péréquation (division 223) et le financement de la réforme policière (division 600).

Par ailleurs, l'Association Sécurité Riviera (ASR) a coûté Fr. 3'736'818.18, soit Fr. 801'181.82 de moins que prévu au budget (compte 600.3521.00).

Concernant la nature 38, il y a eu des attributions aux fonds de réserves et financements spéciaux de Fr. 3'360'640.27, supérieures de Fr. 1'323'315.27 au budget, essentiellement en raison d'une attribution non prévue au budget de Fr. 676'896.-- pour la péréquation directe (compte 223.3809.00) et une attribution au fonds de réserve des taxes pour les équipements communautaires supérieure de Fr. 207'052.50 au budget (compte 400.3809.00).

Les postes non mentionnés n'appellent pas de commentaires particuliers.

Charges par nature en % du total



4.3. Revenus par nature

Le total des revenus de Fr. 81'364'432.60, comprenant une provision de Fr. 0.88 mio pour le solde de la péréquation 2023 (voir rubrique 3.2 "Péréquation intercommunale (cohésion sociale, péréquation directe, réforme policière)"), est inférieur de Fr. -1'056'638.40 (ou -1.28%) par rapport au budget (ne comprenant pas cette provision).

	REVENUS	C23	B23 (v3/CEB)	Ecart (Fr)	Ecart (%)	C23/Total (%)	B23/Total (%)
40	Impôts	51'696'902.92	50'650'000	1'046'902.92	2.07 %	63.54 %	61.45 %
41	Patentes, concessions	408'093.60	385'000	23'093.60	6.00 %	0.50 %	0.47 %
42	Revenus du patrimoine	4'235'180.32	3'985'665	249'515.32	6.26 %	5.21 %	4.84 %
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	7'026'937.11	5'515'693	1'511'244.11	27.40 %	8.64 %	6.69 %
44	Parts à des recettes cantonales	1'092'119.30	1'840'000	-747'880.70	-40.65 %	1.34 %	2.23 %
45	Part. et remb. collectivités publiques	12'969'794.87	11'054'440	1'915'354.87	17.33 %	15.94 %	13.41 %
46	Autres prestations et subventions	907'850.55	98'600	809'250.55	820.74 %	1.12 %	0.12 %
48	Prélèvements sur fonds et fin. spéciaux	1'938'793.92	7'677'193	-5'738'399.08	-74.75 %	2.38 %	9.31 %
49	Imputations internes	1'088'760.01	1'214'480	-125'719.99	-10.35 %	1.34 %	1.47 %
	Total	81'364'432.60	82'421'071	-1'056'638.40	-1.28 %		

Comme mentionné au point 3.1 "Recettes fiscales", les rentrées d'impôts sont supérieures au budget de Fr. 1'046'902.92 (2.07%). La nature 40 "Impôts" ci-dessus ne comprend par exemple pas l'impôt sur les frontaliers ou l'impôt sur les gains immobiliers (nature 44), ni la compensation RFFA (nature 45).

Le poste "Patentes et Concessions" (nature 41) comprend entre autre la taxe à l'usage du sol (0.007 Fr./kWh) pour Fr. 214'909.80 (compte 200.4112.00), la taxe spécifique (0.003 Fr./kWh) pour Fr. 93'047.05 (compte 200.4112.01), la redistribution de la taxe CO₂ pour Fr. 7'395.75 (compte 200.4112.02) ainsi que la redevance de la Compagnie du gaz pour Fr. 92'741.-- (compte 221.4112.01).

Dans les "Revenus du patrimoine" (nature 42) se trouvent entre autres les recettes des locations des bâtiments des patrimoines financier et administratif. Ce poste progresse de Fr. 249'515.32 (6.26%) pour atteindre un montant total de Fr. 4'235'180.32.

Les "Taxes, émoluments et produits des ventes" (nature 43) comprennent notamment par ordre d'importance décroissant :

- les participations des parents à l'Accueil familial de jour pour Fr. 965'371.38 (compte 705.4331.00)
- les taxes d'évacuation des eaux pour Fr. 940'615.40 (compte 460.4342.00)
- la taxe forfaitaire sur les déchets de Fr. 893'146.74 (comptes 450.4342.01 et 451.4342.00)
- la taxe au sac pour les déchets de Fr. 468'473.45 (comptes 450.4342.02 et 451.4342.01)
- la taxe pour les équipements communautaires de Fr. 357'052.50 (compte 400.4309.00)

Le poste "Parts à des recettes cantonales" (nature 44) comprend l'impôt sur les gains immobiliers (compte 210.4411.00) et l'impôt sur les frontaliers (compte 210.4414.00), qui sont détaillés au chapitre 3.1 "Recettes fiscales".

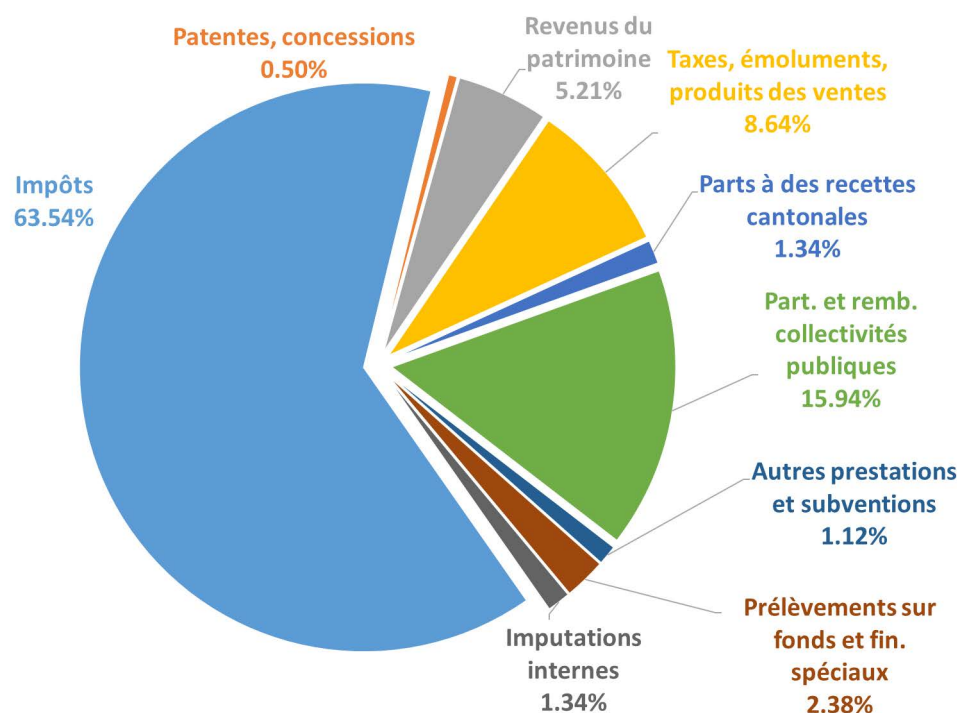
Dans les "Participations et remboursements de collectivités publiques" (nature 45) figurent les postes les plus importants suivants:

- la rétrocession de la péréquation directe (couche population) pour Fr. 7'222'256.-- (compte 223.4520.00)
- la participation des réseaux LAC et VV à l'Accueil familial de jour de Fr. 1'498'540.55 (comptes 705.4525.01/02)
- la compensation RFFA de Fr. 1'118'547.77 (compte 210.4518.00)
- la provision pour le solde 2023 de la cohésion sociale pour Fr. 857'000.-- (compte 720.4515.01)
- le retour du solde de la péréquation directe 2022 pour Fr. 676'896.-- (compte 223.4520.01)

Les "Prélèvements sur fonds et financements spéciaux" (nature 48) comprennent des prélèvements sur les fonds de réserve (nature 480) pour Fr. 1'502'855.33 ainsi que des prélèvements sur les financements (nature 481) de Fr. 435'938.59.

Les postes non mentionnés n'appellent pas de commentaires particuliers.

Revenus par nature en % du total



4.4. Charges par service

Comme mentionné au chapitre des charges par nature, le total de charges de Fr. 81'312'537.20 est inférieur de Fr. 2'250'816.80 (ou 2.69%) au budget, dont la répartition par service se présente comme suit :

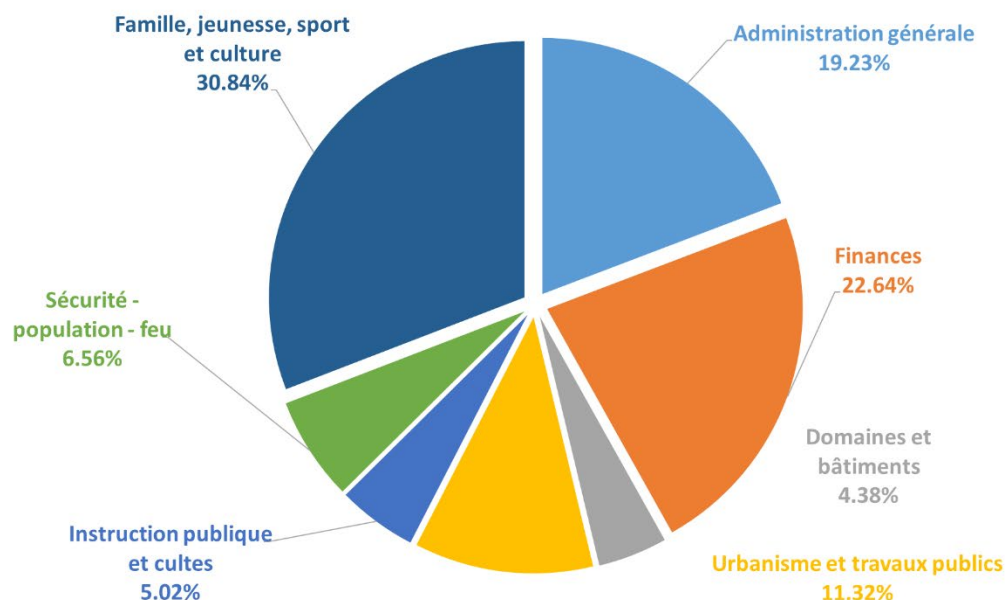
	CHARGES	C23	B23 (v3/CEB)	Ecart (Fr)	Ecart (%)	C23/Total (%)	B23/Total (%)
1	Administration générale	15'632'641.98	16'953'526	-1'320'884.02	-7.79 %	19.23 %	20.29 %
2	Finances	18'412'902.68	17'109'050	1'303'852.68	7.62 %	22.64 %	20.47 %
3	Domaines et bâtiments	3'564'207.74	4'000'015	-435'807.26	-10.90 %	4.38 %	4.79 %
4	Urbanisme et travaux publics	9'206'088.89	9'886'669	-680'580.11	-6.88 %	11.32 %	11.83 %
5	Instruction publique et cultes	4'084'596.75	4'283'854	-199'257.25	-4.65 %	5.02 %	5.13 %
6	Sécurité - population - feu	5'335'095.53	6'105'990	-770'894.47	-12.63 %	6.56 %	7.31 %
7	Famille, jeunesse, sport et culture	25'077'003.63	25'224'250	-147'246.37	-0.58 %	30.84 %	30.19 %
	Total	81'312'537.20	83'563'354	-2'250'816.80	-2.69 %		

Pour l'Administration générale (1), l'essentiel de l'écart de Fr. -1'320'884.02 s'explique par les comptes 170.3321.03 "Amort. - Projecteurs terrain de Bel-Air" (écart Fr. -314'000.--), 180.3517.00 "Part. coûts non couverts-traffic régional" (écart Fr. -178'305.95) et 130.3030.00 "Cotisations AVS/AI/AC/APG/ALFA/PCFam" (écart Fr. -46'899.65).

Concernant Domaines et bâtiments (3), l'essentiel de la différence de Fr. -435'807.26 se retrouve dans les comptes 350.3321.06 "Amort. - Toiture Chalet Montbrion" (écart Fr. -230'000.--) et 300.3664.00 " Subventions FERDD (SDOM)" (écart Fr. -112'478.12).

Finalement, pour Sécurité - population - feu (6), la majeure partie de la différence de Fr. -770'894.47 est due au compte 600.3521.00 "Association Sécurité Riviera (ASR)" présentant un écart de Fr. -801'181.82.

Charges par service en % du total



4.5. Revenus par service

Comme mentionné au chapitre des revenus par nature, le total des revenus de Fr. 81'364'432.60, comprenant une provision de Fr. 0.88 mio pour le solde de la péréquation 2023 (voir rubrique 3.2 "Péréquation intercommunale (cohésion sociale, péréquation directe, réforme policière)"), est inférieur de Fr. -1'056'638.40 (ou -1.28%) par rapport au budget (ne comprenant pas cette provision). La répartition par service se présente comme suit :

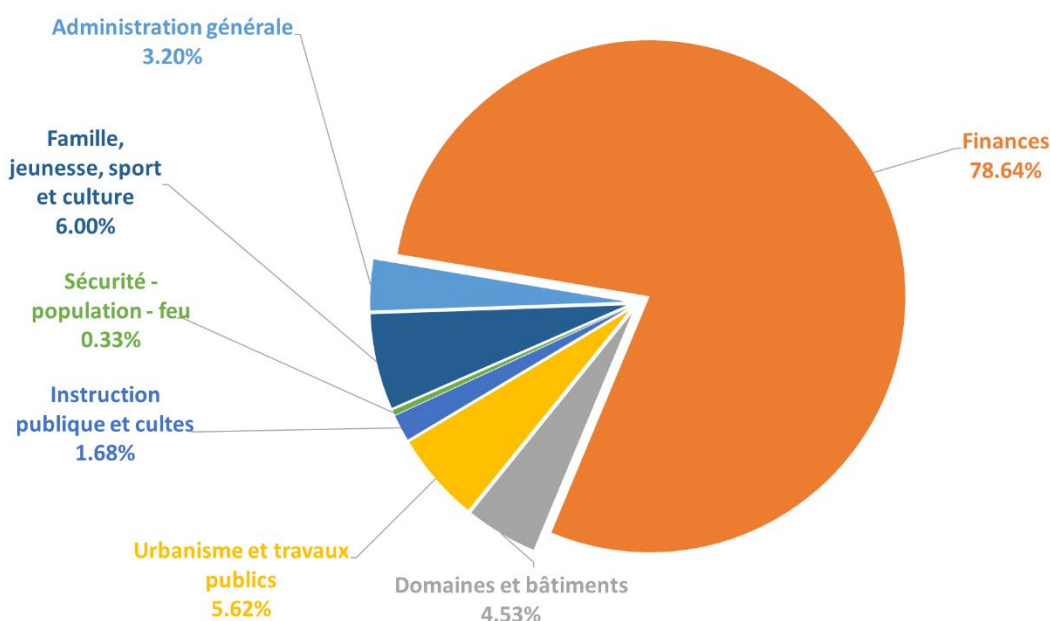
	REVENUS	C23	B23 (v3/CEB)	Ecart (Fr)	Ecart (%)	C23/Total (%)	B23/Total (%)
1	Administration générale	2'602'832.62	2'375'390	227'442.62	9.57 %	3.20 %	2.88 %
2	Finances	63'988'482.69	64'287'274	-298'791.31	-0.46 %	78.64 %	78.00 %
3	Domaines et bâtiments	3'687'160.97	3'859'294	-172'133.03	-4.46 %	4.53 %	4.68 %
4	Urbanisme et travaux publics	4'568'691.68	4'270'103	298'588.68	6.99 %	5.62 %	5.18 %
5	Instruction publique et cultes	1'363'207.51	937'290	425'917.51	45.44 %	1.68 %	1.14 %
6	Sécurité - population - feu	268'990.30	209'500	59'490.30	28.40 %	0.33 %	0.25 %
7	Famille, jeunesse, sport et culture	4'885'066.83	6'482'220	-1'597'153.17	-24.64 %	6.00 %	7.86 %
	Total	81'364'432.60	82'421'071	-1'056'638.40	-1.28 %		

Concernant Instruction publique et cultes (5), l'essentiel de l'écart de Fr. 425'917.51 s'explique par les comptes 501.4359.00 "Ventes et prestations diverses" (écart Fr. 293'888.54) et 501.4351.00 "Production énergie photovoltaïque" (écart Fr. 160'694.67).

Du côté de Sécurité - population - feu (6), l'écart total de Fr. 59'490.30 est principalement dû à l'écart de Fr. 28'000.-- du compte 600.4511.01 "Provision solde (réforme policière)" et de Fr. 16'653.05 du compte 660.4809.00 "Prél. fonds 9282.003.00 - Dispenses abris privés PC".

Pour Famille, jeunesse, sport et culture (7), la différence de Fr. -1'597'153.17 s'explique principalement par le retour favorable de la cohésion sociale 2022 (ce qui rend inutile le prélèvement sur fonds de réserve de Fr. 2'140'000.-- prévu au budget via le compte 720.4809.00) et la provision pour le solde à recevoir de la cohésion sociale 2023 de Fr. 857'000.-- (compte 720.4515.01).

Revenus par service en % du total



4.6. Charges selon degrés d'influence de la Commune

Le tableau ci-dessous a pour but d'illustrer les différents types de charges selon les degrés d'influence de la Commune, à savoir :

- Charges cantonales (liées respectivement imposées, sans possibilité d'influence de la Commune) et intercommunales (liées, avec possibilité d'influence via délégation de la Commune) : 51.39% du total des charges (54.81% au budget)
- Charges fixes de la Commune (influence restreinte de la Commune) : 36.95% du total des charges (30.45% au budget)
- Charges variables de la Commune (influence relative de la Commune) : 11.66% du total des charges (14.74% au budget)

Les critères de distinction entre charges fixes et variables de la Commune peuvent bien entendu prêter à discussion, en revanche, il ressort de cette présentation que la marge de manœuvre, à savoir une influence directe et à court terme de la Commune, ne concerne qu'environ 12% du total des charges.

Natures	Comptes	Montants	Totaux	Canton et Communes	Fixes LTDP	Variables LTDP
30	Autorités et personnel	16'783'927	16'783'927		16'783'927	
310	Imprimés et fournitures de bureau	406'103			406'103	
311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	710'841				710'841
312	Achats d'eau, d'énergie et de combustible	1'201'519			1'201'519	
313	Autres fournitures et marchandises	583'122				583'122
314	Entretien des immeubles, routes et territoire	2'154'925				2'154'925
315	Entretien d'objets mobiliers et d'inst. techniques	237'945				237'945
316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	189'112			189'112	
317	Réceptions et manifestations	193'067				193'067
318	Honoraires et prestations de services	2'861'289			2'861'289	
319	Impôts, taxes, frais divers	650'569	9'188'493		650'569	
32	Intérêts passifs	371'007	371'007		371'007	
33	Amortissements	3'129'792	3'129'792		3'129'792	
351	Charges cantonales	16'883'540		16'883'540		
352	Charges d'autres communes ou ass. de communes	24'902'242	41'785'782	24'902'242		
36	Aides et subventions	5'604'135	5'604'135			5'604'135
38	Attributions aux fonds et financements spéciaux	3'360'640	3'360'640		3'360'640	
39	Imputations internes	1'088'760	1'088'760		1'088'760	
	Totaux	81'312'537	81'312'537	41'785'782	30'042'719	9'484'036
	% selon total des charges			51.39%	36.95%	11.66%

5. Répartition du résultat

5.1. Répartition du résultat de l'exercice 2023

Au vu des chapitres précédents, la répartition proposée du résultat de l'exercice est la suivante :

Comptes avant répartition du résultat

Total des charges	80'612'537.20
Total des revenus	81'364'432.60
Excédent de revenus 1	751'895.40

Amortissements

Amortissement des débiteurs (3301)	-
Amortissements complémentaires (330/332)	-
Amortissement partiel du découvert (230.3330.00/9190.001.00)	700'000.00
Excédent de revenus 2	51'895.40

Attribution aux fonds de réserve

Dépenses et investissements futurs (230.3809.01/9282.001.00)	-
Excédent de revenus 3 (viré à découvert)	51'895.40

Le découvert au bilan est diminué :

Evolution du compte 9190.001.00 Découvert

Solde au 01.01.23	1'609'217.90
Amortissement partiel du découvert	- 700'000.00
Virement du solde du résultat de l'exercice 2023	- 51'895.40
Solde au 31.12.23	857'322.50

Le capital au bilan est inchangé :

Evolution du compte 9290.001.00 Capital

Solde au 01.01.23	0.00
Aucun mouvement	-
Solde au 31.12.23	0.00

Le fonds de réserve "Dépenses et investissements futurs " a évolué comme suit :

Evolution du compte 9282.001.00 Dépenses et investissements futurs

Solde au 01.01.23	19'365'837.57
Amortissements selon préavis votés par le Conseil communal	1'454'850.06
Attribution du résultat de l'exercice 2023	-
Solde au 31.12.23	17'910'987.51

6. Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2023,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter les comptes communaux pour l'exercice 2023 tels que présentés ;
2. d'approuver la gestion pour l'exercice 2023 ;
3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique :

Le Secrétaire :

Sandra Pasquier

P.-A. Dupertuis

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

La Secrétaire :

Julien Costanzo

Carole Dind

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 avril 2024.

Vu par le Préfet le _____